



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 24 septembre 2019 PROCÈS-VERBAL

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44**

**Nombre de Conseillers présents : 32**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 41**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 16 septembre 2019**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 16 septembre 2019**

**Le 24 septembre de l'année deux mille dix-neuf à 18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P (à 18h48)	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. FATH
BLANQUE Thierry	E	M. DARBO	LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	A	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P (à 19h19)		GERARD Laure	P	
DURAND Félicie	E	M. CHEVALIER	CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	E	M. CONSTANT	HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	E	M. LEMIRE	BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	A				
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme GERARD, secrétaire de séance  
Le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

**\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 24 septembre 2019 PROCÈS-VERBAL

Le Président accueille le conseil communautaire.

Le Président procède à l'appel des conseillers communautaires.

Le PV du conseil du 02/07/2019 est adopté à l'unanimité.

Le conseil communautaire nomme comme secrétaire de séance Mme GERARD.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité.

## 2019/125 Actualisation du tableau des effectifs

### RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Il s'agit essentiellement de régulariser la situation de la responsable du service achat et commande publique qui donne satisfaction dans l'exécution des missions qui lui sont confiées et de permettre le reclassement d'une éducatrice de jeunes enfants sur un poste de médiateur numérique au niveau rédacteur.

Pour le reste, ce sont des créations et suppressions d'emploi liées à la réussite de concours ou l'avancement de grade.

#### *Le Conseil communautaire, à l'unanimité :*

- Décide de la création de l'emploi suivant à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 :

EMPLOI	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Assistant maternel	3	Hors filière	Hors catégorie	3 enfants sur 5 jours	Réorganisation

- Décide de la création des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Attaché	1	Administrative	A	35/35ème	Recrutement
Rédacteur	1	Administrative	B	35/35ème	Reclassement pour inaptitude physique
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	Administrative	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Administrative	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Animation	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	Technique	C	35/35ème	Avancement de grade
Cadre supérieur de santé	1	Médico-Sociale	A	35/35ème	Avancement de grade



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 24 septembre 2019 PROCÈS-VERBAL

Auxiliaires de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	Médico-Sociale	C	35/35ème	Avancement de grade
Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2	Sociale	A	35/35ème	Avancement de grade

- Décide la suppression des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Assistant socio éducatif	1	Sociale	A	35/35ème	Titularisation suite à détachement
Adjoint administratif	1	Administrative	C	35/35ème	Intégration autre collectivité

- Décide la suppression des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Assistant maternel	3	Hors filière	Hors catégorie	2 enfants sur 5 jours	Réorganisation

- Décide de la suppression des emplois suivants à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 :

GRADE	NOMBRE	FILIÈRE	CATÉGORIE	QUOTITÉ	MOTIF
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	Administrative	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint administratif	1	Administrative	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint animation	1	Animation	C	35/35ème	Avancement de grade
Adjoint technique	1	Technique	C	35/35ème	Avancement de grade
Cadre de santé de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Médico- Sociale	A	35/35ème	Avancement de grade
Auxiliaires de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	Médico- Sociale	C	35/35ème	Avancement de grade
Éducateur de jeunes enfants de 1 <sup>ère</sup> classe	2	Sociale	A	35/35ème	Avancement de grade

- Autorise Monsieur le Président à pourvoir les emplois prévus ci-dessus et l'habilite à effectuer les démarches nécessaires et à signer les pièces correspondantes,
- Dit que l'emploi de directeur financier (s'il n'est pas fonctionnaire titulaire) sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire du grade d'attaché, si aucune des candidatures ne correspondaient aux besoins de la Communauté de Communes de Montesquieu,
- Dit que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de Communes de Montesquieu.



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 24 septembre 2019 PROCÈS-VERBAL

### 2019/126 Accueil apprenti innovation territoriale

#### RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Par cette délibération, il est proposé de valider l'accueil d'un apprenti au sein du service innovation.

#### *Le Conseil communautaire, à l'unanimité :*

- Accueille sous contrat d'apprentissage pour la rentrée scolaire 2019-2020 un salarié dans le cadre suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation	Maître de stage
Innovation territoriale	1	Bachelor Titre RNCP Niveau II : responsable développement clientèle, spécialité marketing digital	1 an	Hasina RAVONONARIMANGA

- Inscrit au budget les crédits nécessaires,
- Autorise le Président à signer tout document relatif au dispositif de l'apprentissage et notamment le contrat d'apprentissage et la convention conclue avec l'organisme de formation.

### 2019/127 Aménagement du temps de travail - Report des congés annuels non pris en raison de congés de maladie

#### RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

Cette délibération prend acte de la jurisprudence européenne qui doit s'appliquer au sein de la fonction publique territoriale. Ces dispositions permettront à toute personnes qui aurait été en congés de longue maladie de pouvoir reporter ses congés.

Ces dispositions ont été validées par le comité technique le 5/09/2019.

#### *Le Conseil communautaire, à l'unanimité :*

- Entérine ces nouveaux aménagements du temps de travail concernant le report des congés annuels non consommés en raison de congé de maladie,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### 2019/128 Recours au service de remplacement et renfort du CDGFPT de la Gironde

#### RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

L'offre du Centre de gestion est un système qui facilite le quotidien des collectivités territoriales lorsque des agents sont absents et qu'ils doivent être remplacé. Ce dispositif a été utilisé par exemple à Saint Médard d'Eyrans sur un poste d'accueil.

A la CCM, il existe un réel besoin pour le secteur de la petite enfance où les absences doivent impérativement être remplacées pour respecter la législation d'encadrement des jeunes enfants.



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 24 septembre 2019 PROCÈS-VERBAL

### *Le Conseil communautaire, à l'unanimité :*

- Autorise le recours au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde,
- Autorise le Président à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion dont le modèle est joint en annexe,
- Autorise le Président à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la CCM,
- Inscrit au budget les crédits correspondants.

### **2019/129 Création commission transition écologique**

#### **RAPPORTEUR : M. TAMARELLE**

Il est proposé de créer une nouvelle commission compte tenu du travail effectué depuis de nombreux mois sur les questions liées à la transition écologique et en particulier sur le PCAET et la capacité alimentaire. Il est proposé que cette commission soit présidée par Mme MARTINEZ. Les enjeux actuels exigent que la communauté de communes poursuive le travail pour apporter des solutions pérennes aux habitants et au territoire.

Mme MARTINEZ rappelle qu'une commission agenda 21 avait été créée en parallèle de la commission aménagement du territoire. Cette nouvelle commission va poursuivre le travail en cours avec le SYSDAU pour le PCAET. Suite à la réalisation du diagnostic, des orientations devront être décidées par la conférence des maires pour engager une réflexion sur un plan d'actions.

M. AULANIER ajoute que cette commission doit intéresser de fait tous les vices-présidents parce que la transition écologique est l'affaire de tous. En effet, elle touche à la fois l'économie avec la loi PACTE (insertion de l'économie dans une meilleure prise en compte de l'environnement), l'environnement et le traitement des déchets (plastiques, transport), tous les bâtiments de la CCM (économies d'énergie), l'urbanisme, l'habitat et plus largement l'aménagement du territoire avec les plans de déplacement.

M. AULANIER invite ses collègues en charge des autres commissions à s'intéresser à l'ensemble de ces sujets pour travailler ensemble à des solutions.

### *Le Conseil communautaire, à l'unanimité :*

- Décide de la création de la commission ci-dessus mentionnée, et en désigne ses membres,
- Confie le soin au Président de la Communauté de Communes de mettre en place cette commission et d'accomplir toutes les démarches nécessaires et utiles à l'exécution de la présente délibération,
- Précise que la composition de la commission devra respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée.

### **2019/130 Protocole transactionnel CEGID**

#### **RAPPORTEUR : M. FATH**

La présentation sera rapide parce que ce sujet a déjà été vu. En effet, après plus de 5 ans de procédure, la présente délibération propose de régler le contentieux par un protocole transactionnel qui s'élève à un peu plus de 51 000 €. M. FATH tient à sa disposition tous les détails des transactions et des calculs qui ont permis d'aboutir à ce résultat.



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 24 septembre 2019 PROCÈS-VERBAL

M. FATH remercie le travail des services et en particulier leur sagacité pour permettre qu'il aboutisse enfin aujourd'hui.

### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Valide les éléments essentiels du contrat à intervenir entre les parties, et verse la somme de 51 024,93 € TTC (cinquante et un mille vingt quatre euros quatre vingt treize centimes toutes taxes comprises) à la Société CEGID,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit protocole transactionnel ci-joint et à mener toutes les démarches nécessaires et utiles à la mise en œuvre de la présente délibération,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.

### **2019/131 Demande de subvention à l'ADEME pour audit énergétique CR**

#### **RAPPORTEUR : M. MAYEUX**

Par cette délibération il s'agit de demander une subvention à l'ADEME pour réaliser un audit énergétique du bâtiment centre de ressources. En effet, la CCM s'est lancée dans un programme ambitieux de réhabilitation de ce bâtiment qui a été construit en 1989. Cette étude permettra de déterminer les travaux nécessaires à réaliser pour rendre le bâtiment moins énergivore et plus performant.

Pour rappel, la CCM est accompagnée par un bureau d'études AMEOS et de l'ALEC.

Le montant prévisionnel de cette étude est de 15000€ TTC.

### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Autorise le Président, à solliciter l'ADEME pour l'attribution de subventions au titre de l'appel à projets sur la « rénovation énergétique des bâtiments des collectivités »,
- Inscrit les crédits au budget afférent
- Autorise le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

### **2019/132 Demande de subvention à l'ADEME pour une solution énergétique du projet CRT**

#### **RAPPORTEUR : M. MAYEUX**

Cette demande de subvention est pour le centre de ressources technopolitain. Des objectifs de construction ambitieux ont été déterminés par les élus. En effet, il doit répondre à une démarche environnementale et de développement durable exemplaire : approche bioclimatique, matériaux biosourcés, maîtrise des coûts d'exploitation, respect de la réglementation RT 2020.

Nous souhaitons répondre à l'appel à projet régional bâtiment du futur.

Le cabinet en charge de la maîtrise d'œuvre sont les architectes d'ABF-LAB.

Par cette délibération, il s'agit d'étudier la possibilité de recours à la géothermie comme solution de chauffage et de refroidissement par géocooling.

La CCM est accompagnée par le bureau d'études AMEOS, l'ALEC et l'association française des entreprises pour la géothermie.

### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Autorise le Président, à solliciter l'ADEME pour l'attribution de subventions au titre du fonds de chaleur pour la réalisation des études de faisabilité et des travaux pour la mise en œuvre d'une solution de géothermie sur le projet de Centre de Ressources Technopolitain,



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 24 septembre 2019 PROCÈS-VERBAL

- Autorise le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de la présente délibération.

### **2019/133 Demande subvention à l'agence de l'eau et au département - étude compétences eau et assainissement**

#### **RAPPORTEUR : M. TAMARELLE**

Par cette délibération, deux subventions sont demandées à l'Agence de l'eau et au Département dans le cadre de la compétence eau et assainissement. En effet, la loi NOTRe a imposé aux intercommunalité de prendre cette compétence au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Pour ce faire, des études sont nécessaires afin de préparer au mieux la prise de cette compétence. Les études qui seront réalisées permettront d'avoir un diagnostic complet de l'existant.

Cette étude est estimée à 65 000 euros.

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Autorise le Président, à solliciter l'Agence de l'eau Adour Garonne et le Département de la Gironde pour l'attribution de subventions pour la réalisation de l'étude préalable aux transferts des compétences eau potable et assainissement,
- Autorise le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de la présente délibération,
- Autorise le Président à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette étude.

### **2019/134 Lancement de l'étude préalable au transfert compétences eau et assainissement**

#### **RAPPORTEUR : M. TAMARELLE**

Cette délibération est rattachée à la précédente. Elle sera composée de trois axes :

- 1) diagnostic
- 2) des scénarii et une programmation de travaux
- 3) organisation du service et mise en œuvre

Se posera alors la question de savoir si nous conservons une gestion déléguée ou si le choix est fait d'une gestion interne par régie. En effet, la question doit être abordée compte tenu des difficultés de fonctionnement avec les fermiers en place. Par exemple, au SIAEPE La Brède, nous avons travaillé sur le rapport des coûts du services. Or les informations ont été très difficile à récupérer de la part du délégataire en place.

M. DARBO demande une précision sur la mention « et autres » qui cela comprend ? Y a t-il le SMEGREG aussi ?

Le Président répond que tous les partenaires seront partie prenante de ces réflexions. Il est essentiel d'avoir connaissance de tous les projets à l'étude.

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Accepte que la Communauté de Communes de Montesquieu assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude préalable aux transferts de compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif et eaux pluviales de son territoire,
- Passe une convention de groupement de commande avec les SIAEPA de La Brède et Saint Selve, le SIAEP de Léognan Cadaujac et les communes de Saucats, Cabanac et Villagrains, Léognan, Cadaujac et Beautiran définissant les engagements de chaque partie,



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 24 septembre 2019 PROCÈS-VERBAL

- Finance la réalisation de cette étude à hauteur de 100 %, déduction faite des aides financières allouées par les différents partenaires institutionnels,
- Autorise le Président à solliciter les participations financières des différents partenaires institutionnels (Agence de l'Eau Adour Garonne, Département de la Gironde, et autres),
- Autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces décisions.

### **2019/135 Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée Espace Emploi**

#### **RAPPORTEUR : M. MAYEUX**

Il s'agit de moderniser ce local qui reçoit un certain nombre de services à la personne de la CCM. En effet, des travaux d'accessibilité doivent être réalisés pour permettre un meilleur accueil de ces populations.

Pour réaliser ces travaux, il convient que la maîtrise d'ouvrage soit confiée à la CCM pour permettre de réaliser les travaux dans un bâtiment qui appartient à la commune de Léognan.

Plus de 30 personnes se présentent chaque jour.

Le Président ajoute qu'il y a de plus en plus de public reçu notamment avec la MSAP.

M. DUFRANC demande quelle est la répartition des surfaces entre la CCM et la maison des associations de Léognan ?

Le Président répond qu'une bonne partie du rez de chaussée est occupée par le service emploi de même qu'une partie de l'étage.

M. DUFRANC demande si une participation de la ville de Léognan est prévue.

Le Président répond par l'affirmative.

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Autorise le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Léognan,
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **2019/136 Adhésion Eco-DDS – Modification de la convention**

#### **RAPPORTEUR : M. LEMIRE**

Cette délibération permet de signer la bonne convention modifiée.

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Autorise le Président à signer la convention modifiée avec l'éco-organisme EcoDDS et tous documents afférents du dispositif légal avec l'éco-organisme permettant de bénéficier des soutiens financiers correspondants,
- Autorise le Président à mener toutes actions permettant de mettre en œuvre la présente délibération,
- Prévoit l'inscription des crédits budgétaires correspondants au budget de la Communauté de Communes de Montesquieu.





## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 24 septembre 2019 PROCÈS-VERBAL

### 2019/137 Cessation de l'activité d'UCTOM

#### RAPPORTEUR : M. LEMIRE

Pour ceux qui s'en rappellent, l'UCTOM est composé de deux communautés de communes : Convergence Garonne et la CCM. La CCM a décidé de ne pas adhérer à la SPL pour l'extension des consignes de tri tandis que Convergence Garonne a voulu y adhérer. De ce fait, Convergence Garonne a demandé à ce que le traitement ne soit plus réalisé par l'UCTOM mais directement par les collectivités pour que la collectivité puisse adhérer à la SPL.

Un rendez-vous est prévu avec M. SUQUET, Secrétaire général de la Préfecture, le 2 octobre prochain pour échanger sur les conditions de cette cessation d'activité de ce syndicat.

#### *Le Conseil communautaire :*

- Prend connaissance de la cessation d'activité de traitement de l'UCTOM

### 2019/138 Création d'un groupement de commandes de traitement des ordures ménagères résiduelles

#### RAPPORTEUR : M. LEMIRE

L'UCTOM faisait partie d'un groupement de commandes avec 3 autres collectivités. Ce groupement a été dissout suite à l'adhésion des autres collectivités membres à la SPL. La CCM a donc créé un nouveau groupement, dont elle sera le gestionnaire. Convergence Garonne participera aux frais et l'USTOM est également intéressée pour le rejoindre.

#### *Le Conseil communautaire, à l'unanimité :*

- Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec la CDC Convergence Garonne concernant le traitement des ordures ménagères résiduelles et de la revente des matériaux recyclables issus de ce traitement,
- Désigne la CCM comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- Autorise le Président à engager une consultation commune en vue du traitement des ordures ménagères résiduelles et de la revente des matériaux recyclables issus de ce traitement et notifier le marché qui en découlera,
- Prévoit les crédits aux budgets afférents,
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à la création de ce groupement, et à l'exécution de son objet, nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

### 2019/139 Marché de traitement des ordures ménagères

#### RAPPORTEUR : M. LEMIRE

Le marché de traitement se termine le 31 décembre. Un avenant est négocié pour le prolonger jusqu'au 20 février 2020 afin de tenir compte du changement de délégation (passage de Suez à Véolia) et de prendre le temps de relancer un nouveau marché avec Convergence Garonne.

#### *Le Conseil communautaire, à l'unanimité :*

- Autorise le Président à lancer l'appel d'offres ouvert européen pour assurer la prestation telle que précédemment décrite,



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 24 septembre 2019 PROCÈS-VERBAL

- Autorise le Président à signer le(s) marché(s) avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la Commission d'Appel d'Offres et le mandater pour poursuivre toutes les démarches nécessaires,
- Prévoit l'inscription des crédits budgétaires correspondants au budget de la Communauté de Communes de Montesquieu.

### **2019/140 Subvention à l'ASA des Palus**

#### **RAPPORTEUR : M. LEMIRE**

Cette association gère tous les exutoires qui vont dans la Garonne. Une convention est signée chaque année avec cette association syndicale pour réaliser des travaux pour un montant de 10 000€. Néanmoins, l'association a rencontré des difficultés administratives ces dernières années. L'objectif de cette convention est de rattraper les deux dernières années durant lesquelles la CCM n'a pas versé la subvention de participation.

Le Président ajoute que le travail de l'ASA est essentiel pour le territoire parce que l'association est composée souvent de bénévoles qui ont une très bonne connaissance du territoire.

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Autorise le Président à signer une convention de partenariat avec l'ASA de l'ARUAN pour l'année 2019, annexée à la présente délibération,
- Attribue une subvention d'un montant de 30 000 € à l'ASA,
- Inscrit les crédits afférents au budget.

### **2019/141 Appel à projet – signature convention et subvention**

#### **RAPPORTEUR : M. FATH**

Dans le cadre de la politique d'innovation que nous menons, nous cherchons à nous inscrire dans les appels à projets lancés par les partenaires.

Dans le cas présent, il s'agit d'un appel à projet pépinières de la Région Nouvelle Aquitaine qui permettra de faire évoluer l'accompagnement que nous offrons aux entreprises et d'accentuer le travail avec les étudiants.

Cette délibération permet d'acter le partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine.

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention partenariale avec la Région Nouvelle-Aquitaine,
- Inscrit les recettes et dépenses correspondantes au budget afférent,
- Autorise le Président à mener toutes les actions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 24 septembre 2019 PROCÈS-VERBAL

### 2019/142 Adhésion Aquitaine ROBOTICS

#### RAPPORTEUR : M. FATH

Aquitaine Robotics est une association rayonnant sur toute la région Nouvelle Aquitaine. Cette adhésion nous permettra d'étendre notre champ d'intervention et nos relations. Nous travaillerons avec ce cluster sur des manifestations, notamment meet up and educate.  
Le coût de l'adhésion est de 100 euros.

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Autorise Monsieur le Président à signer le bulletin d'adhésion au Cluster Aquitaine Robotics,
- Inscrit les dépenses au budget afférent.

### 2019/143 Acquisition terrain Aire d'accueil GDV Cadaujac

#### RAPPORTEUR : M. CONSTANT

Sur notre territoire, pour les gens du voyage, nous avons déjà créé la « Belle étape ». Néanmoins le chemin des limites reste un sujet à part entière.

M. CONSTANT demande à ce qu'on modifie la délibération en remplaçant « le haut niveau de qualité de vie » par « meilleures conditions de vie ».

M. CONSTANT tient à informer les élus que les logements de la Belle étape sont bien utilisés.

La CCM poursuit son action pour les gens du voyage par ce nouveau projet à Cadaujac. Les frais de bornages et de géomètres seront pris en charge par la CCM pour permettre l'obtention du permis de construire. Le projet portera sur 15 emplacements.

Le terrain est situé sur un ancien délaissé qui avait été cédé à Cadaujac et qui va le vendre en partie à la CCM pour un montant de 100 000 euros à la CCM.

M. BALAYE précise que demain la commune va délibérer sur cette vente. Il s'interroge sur les surfaces indiquées dans notre délibération qui ne correspondent pas.

Les services répondent qu'il s'agit probablement de la voirie qui n'a pas été comptée mais qui sera également achetée par la CCM parce qu'elle permettra de desservir le terrain.

Néanmoins, si ce chemin est également emprunter par d'autres occupants, il faudra s'entendre avec la commune sur l'intervention adéquate.

Le Président demande à ce que le service urbanisme de la commune et le service ADS de la CCM travaillent ensemble pour trouver des solutions.

#### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Décide de l'acquisition d'une parcelle de 5184 m<sup>2</sup> (voirie comprise) à détacher par document d'arpentage de la parcelle sise à CADAUJAC, cadastrée section AW n°151, moyennant le total prix de 100 000 €, et de son affectation à la construction d'une aire d'accueil des Gens du Voyage,
- Autorise Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente ainsi que tous documents afférents à la conclusion de cette acquisition, et plus généralement faire le nécessaire,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent.



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 24 septembre 2019 PROCÈS-VERBAL

## 2019/144 Festival Méli-Mélo 2020

### RAPPORTEUR : Mme BURTIN DAUZAN

Mme BURTIN DAUZAN présente deux délibérations que nous avons l'habitude de présenter et qui rythment la délégation qui lui est confiée.

En effet, cela fait 11 ans que la CCM s'inscrit dans la programmation de Méli Mélo (20 ans de la manifestation cette année). Les communes se positionnent pour recevoir un spectacle et la CCM finance les spectacles pour les accueils de loisirs et les scolaires. Les spectacles sont gratuits pour les spectateurs dans le cadre des multi accueils et des scolaires.

De plus, pour la première fois il y aura un spectacle dans un collège de Cestas.

La CCM participera à hauteur de 17 000 euros.

#### *Le Conseil communautaire, à l'unanimité :*

- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions et tous documents y afférents pour le Festival et les ateliers,
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2019 pour les ateliers,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget 2020 pour le Festival,
- Charge Monsieur le Président de mener toute action permettant de mettre en œuvre la présente délibération.

## 2019/145 Modification du règlement de fonctionnement des structures multi-accueil

### RAPPORTEUR : Mme BURTIN DAUZAN

Le règlement proposé tient compte de l'adaptation nécessaire des pratiques. Les EAJE ont connu des évolutions réglementaires alors que les taux d'effort sont restés fixes depuis 2002. Une récente circulaire de la CNAF a décidé de l'augmentation du barème en accroissant l'effort des familles pour tenir compte de l'augmentation du service (couches et repas par exemple). Elle prévoit également le déploiement de bonus social et handicap.

#### *Le Conseil communautaire, à l'unanimité :*

- Approuve le règlement de fonctionnement des structures d'accueil collectif et familial, selon le projet exposé ci-dessus et le document annexé
- Autorise Monsieur le Président à diffuser ce règlement de fonctionnement aux personnels en charge de l'accueil de la petite enfance, aux parents et aux partenaires institutionnels.

## 2019/146 Modification des statuts de l'Office de Tourisme

### RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

La délibération propose une légère évolution des statuts pour permettre de tenir une réunion même sans quorum en reconvoquant 15 min après le comité de direction et faire la réunion avec les présents.

M. DUFRANC demande si une deuxième convocation est envoyée pendant ces 15 minutes. Il faudrait modifier la rédaction pour que la rédaction colle à ce qui est souhaité



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Mardi 24 septembre 2019 PROCÈS-VERBAL

---

### ***Le Conseil communautaire, à l'unanimité :***

- Approuve la modification des statuts de l'Office de Tourisme Montesquieu,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président partage deux informations avec le conseil :

- la CCM a reçu un courrier de remerciement pour notre aide d'un montant de 4000 euros à l'Aude après les terribles inondations de l'année dernière. Il nous informe que plus de 1,9M€ ont été attribués aux communes touchées.

- le calendrier des réunions a été modifié pour la fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président invite l'ensemble des conseillers et des auditeurs à se retrouver pour partager le pot de l'amitié.

Fait à Martillac, le 24 septembre 2019

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

***Document signé électroniquement***